

Commission « Société, environnement et qualité de vie »  
Rapporteurs : Pierre BARBIER et Claudine PERRON

**Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional**  
**« Nouvelle stratégie régionale d’inventaire du patrimoine culturel :**  
**Comment forger un regard commun sur nos héritages**  
**pour construire la société de demain »**

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En raison de son rôle essentiel de révélateur et de sa capacité à participer à l'attractivité et au rayonnement de la Bretagne, le Conseil régional de Bretagne propose de faire de l'Inventaire du patrimoine, compétence transférée aux Régions par la loi de décentralisation de 2004, un moteur, une illustration de l'engagement de la Région Bretagne en faveur de son action sur et avec les territoires.

Depuis plus de 50 ans, au plus près du terrain, l'Inventaire explore l'ensemble des champs patrimoniaux, immobilier ou mobilier, public ou privé, matériel ou immatériel... L'élargissement constant du concept de patrimoine rend le domaine d'exploration infini. La méthodologie - toujours réinterrogée - est sans cesse enrichie même si la mission « recenser, étudier, et faire connaître » reste inchangée.

En intégrant les services régionaux, l'Inventaire a également investi de nouveaux enjeux et de nouveaux chantiers. Fort de cette compétence au service des territoires et des politiques régionales, le Conseil régional souhaite aujourd'hui se doter d'un cadre stratégique et définir des orientations pérennes.

Tant dans la ressource qu'il constitue, que dans la façon dont on l'appréhende, le patrimoine est en effet une ressource pour construire l'avenir. Fort de cette conviction, le Conseil régional s'attache à élargir les domaines d'étude de la programmation d'études d'Inventaire :

- en priorisant l'exploration des thématiques majeures du territoire (patrimoine maritime et fluvial...);
- en renforçant le lien entre toutes les formes de patrimoine (matériel, immatériel, culturel, paysager, mobilier...);
- et en affirmant sa volonté de les articuler plus étroitement avec les autres politiques de la Région (voies navigables, tourisme, aménagement, sports, lycées, formation, ports, transports...).

Convaincu de ce rôle de révélateur de patrimoines, le Conseil régional souhaite que le rapport proposé soit un **document référence**, définissant en interne un cadre précis, et donnant à lire les axes et objectifs de la programmation de la Région pour cette compétence au service du territoire.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER tient à souligner la volonté du Conseil régional de se doter d'un cadre stratégique et définir des orientations pérennes en ce qui concerne l'Inventaire du patrimoine.

Plus de 50 ans après le choix d'André Malraux d'initier en Bretagne la démarche d'Inventaire général des richesses artistiques de la France pour les « recenser, étudier et faire connaître » (1964) et après 10 ans d'exercice de la compétence par la Région (loi de 2004 avec transfert effectif de compétence en 2008), l'Inventaire du patrimoine a permis d'accumuler entre autres 120 000 dossiers d'étude et 500 000 clichés de photothèque. Ceci place largement la Bretagne au premier rang français, l'Occitanie venant au second avec 40 000 dossiers.

Si la Bretagne possède plus de 3 000 édifices et 18 000 objets protégés au titre des Monuments historiques, service qui reste de la compétence de l'Etat, la loi de 2004 précise que l'Inventaire a pour mission d'investir l'ensemble des champs patrimoniaux.

Le rapport présenté rappelle que l'histoire de l'architecture n'a de sens qu'en investissant celle des gens qui habitent ou occupent les bâtiments, les objets qui accompagnent leur vie, les savoir-faire mis en œuvre, la façon dont les témoignages et héritages se transmettent... Cette extension de la notion de patrimoine (matériel, immatériel, immobilier, mobilier, culturel, paysager...) s'accompagne d'un élargissement dans le temps puisque la période contemporaine fait aussi partie du champ de l'Inventaire.

Le CESER ne peut que se féliciter de la démarche participative mise en œuvre par le Conseil régional, impliquant les habitants.e.s et les acteurs locaux du patrimoine dont les associations, ce qui rejoint les préconisations formulées dans son étude sur la vie associative (2017). En leur apportant des outils, une formation à une méthodologie et un accompagnement humain, les services de la Région cherchent à être des garants du caractère scientifique de la production de ces membres de la société civile.

De même, le CESER relève avec intérêt le souhait du Conseil régional d'élargir l'accès à la connaissance du patrimoine en multipliant les temps et les supports d'échange avec le public telle la mise en place d'un nouveau portail numérique. Il souligne également la volonté d'articuler l'Inventaire avec les autres politiques régionales, le patrimoine étant une ressource pour construire l'avenir en faveur du développement durable, de l'économie et de la valorisation des territoires : voies navigables, tourisme, aménagement, sport, lycées, formation, ports, transports, environnement, paysages et patrimoine naturel... Ceci résonne pleinement avec la préconisation du CESER de « favoriser la présence de l'art, de la culture et du patrimoine sous toutes leurs formes dans les espaces publics et les aménager en ce sens », dans son rapport « *Bienvenue dans les espaces publics en Bretagne* » (2016).

Cependant, à la lecture de ce bordereau, le CESER attire l'attention sur la place sans doute insuffisante donnée aux relations avec l'Université. Une plus grande articulation du travail avec celui des laboratoires de recherche (chercheurs, enseignants-chercheurs, doctorants) ne peut sembler que souhaitable et bénéfique. Si le rapport fait plusieurs fois référence au master 2 « Restauration et réhabilitation de patrimoine bâti » de Rennes 2, il ne faudrait pas que seul le patrimoine bâti concerne le partenariat Région – Universités. D'autres formations, tant à Lorient, Quimper, Brest ou Rennes, concernent le patrimoine (matériel et/ou immatériel) et son articulation avec plusieurs politiques régionales dont le tourisme, la culture, l'aménagement, l'environnement, etc. Une interconnexion avec le Centre de recherche bretonne et celtique (CRBC), laboratoire interdisciplinaire fondé en 1969 et son fonds très riche en documents écrits, sonores, numérisés... semble en particulier à rechercher.

La collaboration des enseignants-chercheurs qui travaillent sur les processus de patrimonialisation ne pourrait que renforcer le caractère scientifique de la recherche conduite par les acteurs locaux. C'est plus largement tout l'apport des sciences humaines et sociales qui peut consolider le travail de l'Inventaire du patrimoine. Le rapport ne fait pas référence à l'existence d'un conseil scientifique auprès du service de l'Inventaire. La mise en place d'un tel conseil à l'image de ceux créés auprès de l'Office public de la langue bretonne ou des Parcs naturels régionaux serait de nature à renforcer ces collaborations avec les universités.

Enfin, le CESER fait sienne l'observation du Président du Conseil régional lorsqu'il écrit : « A l'heure où nos sociétés doivent relever des défis sans cesse plus complexes, le patrimoine et sa connaissance participent pleinement à la construction d'une conscience collective. C'est particulièrement vrai en Bretagne, où l'histoire et l'architecture marquent durablement les paysages, les esprits et l'imaginaire ».

## Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

### Nouvelle stratégie régionale d'inventaire du patrimoine culturel

Nombre de votants : 79

Ont voté pour l'avis du CESER : 79

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Brigitte DELAHAIE (MEDEF), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUÉTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAIN (FAS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**



## Intervention de Annie GUILLERME

### Fédération régionale des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FR-CIDFF)

En complément de l'avis du CESER concernant la nouvelle stratégie régionale sur l'inventaire du patrimoine culturel.

Nous invitons le Conseil régional à réaliser notamment avec l'équipe des étudiant.e.s accueillie au sein de ses services, une étude sur « femmes et culture en Bretagne », autrement dit l'inventaire matrimonial de la Bretagne qui jalonne l'histoire culturelle de la Bretagne.

Les liens sont à faire avec notamment les associations qui ont réalisé des travaux importants comme Histoire du féminisme à Rennes et la Maison des associations des Côtes d'Armor qui rendent visibles en particulier les parcours de femmes : écrivaines, femmes politiques, artistes qui n'ont pas la notoriété méritée.

En vous remerciant pour votre attention.